



**« Faut-il une politique de réindustrialisation pour l'Union européenne
et comment la piloter»?**

Recommandation de la Commission Economique et Sociale
adoptée par Conseil Central du 13 juin 20

*Original: français
English translation soon available*

I La Commission économique et sociale de la Ligue Européenne de Coopération Économique, réunie à Paris le 15 mai 2014, a débattu avec plusieurs personnalités (MM. Francisco CABALLERO-SANZ, Chef économiste à la DG entreprise et industrie à la Commission européenne, Grégoire POSTEL-VINAY, Directeur général adjoint de la compétitivité, de l'industrie et des services au Ministère de l'économie français, Pierre SABATIER, co-fondateur du cabinet de recherche économique et financière PrimeView, Michael GERNER, du Ministère des finances et de l'économie du Land de Bade-Wurtemberg et Thierry WEIL, Délégué général du laboratoire " La fabrique de l'industrie") du thème "Faut-il une politique de réindustrialisation pour l'Union européenne et comment la piloter?"

Elle en retire les **constatations** suivantes, qui s'ajoutent aux conclusions déjà présentées dans sa résolution du 12 mai 2011 : "**Clefs de la compétitivité future de l'UE dans l'économie mondialisée**".

a) Malgré le fort accroissement de la production industrielle mondiale (multipliée par 50 en un siècle), la régression de la part de l'industrie tant dans l'activité (mesurée par le PIB) que dans l'emploi a été marquée en Europe tout au long des dernières décennies. C'est ainsi que cette part serait tombée de 18,5% du PIB européen en 2000 à 15,1% mi-2013, avec un objectif de 20% en 2020 fixé par la Commission européenne. Cette évolution a certes été plus ou moins rapide selon les pays, mais elle touche tous les pays d'Europe : la part des emplois manufacturiers dans le total a reculé de 23 à 17% en Italie comme en Allemagne, mais de 16 à 10,5% en France et de 16 à 8% au Royaume-Uni.

b) Cette évolution, propre à tous les pays anciennement industrialisés, est en partie due à la croissance plus rapide de la productivité dans l'industrie que dans les autres branches de l'économie, le pourcentage des emplois industriels a, dès lors, tendance à baisser plus vite que celui des activités industrielles. A l'inverse, la part des services dans le total croît à mesure même de la lenteur de leurs gains de productivité et, partant, de la hausse de leurs prix - ce qui pose d'ailleurs le problème d'un affaiblissement de la croissance potentielle globale. Ce facteur est encore accentué, d'un point de vue statistique, par le transfert relativement massif vers le secteur des

services d'activités précédemment comprises dans le chiffre d'affaires des entreprises industrielles (comptabilité, gestion du personnel, maintenance, logistique...). Cependant, même si l'on adjoint à l'industrie proprement dite l'important secteur des "services d'appui à l'industrie", le déclin relatif de l'ensemble de ces activités reste notable.

c) Cette réduction relative est, de plus, en grande partie due à la montée en puissance des pays émergents comme la Chine, devenue "l'usine du monde" - sa production industrielle a *décuplé* en moins de vingt ans et représente à elle seule les deux tiers de celle des pays émergents - mais aussi l'Inde, le Brésil, l'Indonésie ; ces pays sont eux-mêmes concurrencés aujourd'hui par des pays à très bas coût de production comme le Vietnam ou le Bangladesh. Au total, la part de l'Europe dans la production manufacturière mondiale a régressé de 32% en 2003 à 22% en 2011.

d) Il est pourtant essentiel de préserver un secteur d'activités dont la contribution directe et indirecte est vitale tant en termes de compétitivité globale de nos économies (80% environ des exportations sont directement rattachées à l'industrie) qu'en termes d'innovation et donc de potentiel de croissance : la plus grande part de la recherche-développement, des brevets déposés, etc., provient des entreprises industrielles.

e) Or l'évolution récente montre que le déclin industriel n'est pas inéluctable, contrairement à ce qu'ont pu penser certains apôtres de l'économie "post-industrielle". L'exemple américain actuel, mais aussi celui de l'Allemagne au sein de l'UE depuis quelques années, montrent que la conjonction d'une évolution modérée des coûts de production, d'un coût de l'énergie bas aux USA (et compensé jusqu'à présent en Allemagne par un positionnement sur des produits de plus haute valeur ajoutée) et d'une productivité élevée attirent des activités manufacturières en conduisant parfois même à la réimplantation d'usines précédemment délocalisées.

II Face à cette situation préoccupante, la Commission européenne a, en janvier 2014, publié une communication intitulée "pour une renaissance industrielle européenne". Le Conseil Européen lui a emboîté le pas dans ses conclusions du 21 mars dernier "*Industrial competitiveness and policy*" ; l'objectif retenu dans ces contributions est de "faire en sorte que la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'Union passe à 20% en 2020". Dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur et pour contribuer à cet objectif auquel elle souscrit, la Commission économique et sociale de la Ligue formule les **recommandations** suivantes :

1. La **compétitivité** du secteur industriel doit être résolument favorisée, notamment à trois niveaux : le coût de la main d'œuvre (y compris charges sociales) par unité produite, ainsi que sa qualification ; le coût de l'énergie (ce qui suppose à la fois le recours aux sources les moins coûteuses compatibles avec le développement durable et un arbitrage favorable entre consommateurs industriels et ménages en ce qui concerne les tarifs appliqués) ; et la fiscalité (impôts sur les bénéfiques, le capital technique et financier, les revenus, rapport coût/efficacité des services publics...). Il est crucial que les marges des entreprises soient suffisantes pour leur permettre d'investir et de se moderniser. Il est tout aussi essentiel que

l'Europe prenne les décisions communes nécessaires pour mettre en place une véritable stratégie énergétique assurant à l'industrie un approvisionnement durable, sûr et à bas coût.

2. *L'investissement* doit être fortement encouragé, tant par le traitement fiscal des amortissements et de la propriété industrielle que par l'apport de financements suffisants, tant en prêts qu'en fonds propres. La politique - souvent jugée trop prudente - de la BEI et du Fonds Européen d'investissements doit être réorientée en ce sens, en acceptant la prise de risques raisonnables, et complétée par un programme d'emprunts de marché bénéficiant d'une garantie publique européenne pour financer les investissements prioritaires (ex : économie numérique ; énergies propres - notamment stockage de l'électricité - ; santé ; biotechnologies et nanotechnologies ; défense). Un cadre réglementaire favorable à l'investissement à long terme et à la prise de risques est aussi une condition indispensable de succès. *Nota : La Commission européenne a déjà mis en place un programme COSME doté de 2,3 Mds € (2014-2020), mais il faudrait regrouper ces actions avec celles des Fonds structurels.*

3. La question des *taux de change* doit également être prise en compte dans cette perspective de compétitivité. Même si les coûts à l'importation, réduits par une monnaie forte, sont aussi un déterminant important de la compétitivité, une valeur trop élevée de l'euro (en taux de change effectif réel) affaiblit l'industrie européenne.

4. La priorité donnée jusqu'ici à la *politique de la concurrence* doit être repensée à la lumière de la mondialisation : celle-ci doit conduire à considérer les positions détenues non sur le seul marché européen mais à l'échelle mondiale, en encourageant les conditions d'émergence de "champions européens". *Cf déclaration de Mme Merkel en date du 12 mai 2014: "On a besoin de gros acteurs capables de se mesurer réellement aux autres gros acteurs de l'autre côté de l'Atlantique ou d'Asie".*

5. Dans cet esprit, la *coopération entre entreprises* de l'UE doit être encouragée. Il faut faire naître d'autres "Airbus", sans hésiter à associer au départ des partenaires publics et privés pour accompagner la période initiale de constitution et de croissance ; il faut favoriser la coopération et développer des chaînes de valeur transfrontières. La question d'une politique commune de sécurité économique permettant de réagir par rapport à des tentatives de prises de contrôle extra-communautaires de secteurs stratégiques doit aussi être posée.

6. Un effort important doit être fait pour favoriser de *grands programmes de recherche* à l'échelle de l'UE ou de la zone euro ou des coopérations renforcées, avec « incitations » de l'UE (ou de la BEI), abondant les apports des Etats membres ou des entreprises partenaires. Les PME doivent voir leur accès à ces grands programmes facilité et le transfert de technologies en leur direction favorisé. Il ne faut pas pour autant abandonner les industries matures : il n'y a pas de secteur condamné (voir textile aux USA, chaussure en Allemagne, petit électro-ménager en France), mais un problème de modernisation, via l'investissement, la formation professionnelle, les réseaux commerciaux. Ce qui suppose des financements de reconversion appropriés.

7. La politique de *l'éducation et de la formation* (initiale et continue) doit prendre bien davantage en compte la nécessité d'intégrer les formations les plus qualifiantes pour les métiers d'avenir, et de mieux sensibiliser étudiants et enseignants aux réalités de

l'entreprise : formation en alternance, échanges, stages...L'échange entre entreprises européennes, sur le modèle très réussi d'Erasmus pour les universitaires, devrait être largement encouragé.

8. La *politique commerciale extérieure* doit se doter des armes nécessaires pour assurer la réciprocité en combattant les contrefaçons et l'espionnage économique, le dumping environnemental et social, ainsi que l'utilisation protectionniste des normes et règlements publics. L'importance de la commande publique européenne pour orienter les efforts du secteur productif doit être mieux prise en compte, tandis que l'ouverture effective des marchés publics à l'étranger doit être obtenue. Par ailleurs, il serait très important de progresser dans l'établissement de normes uniques européennes dans les grands secteurs industriels. Des efforts devraient être entrepris pour encourager une évolution des charges sociales, fiscales et environnementales vers des normes mondiales plancher.

9. Enfin, l'UE doit assurer la présence sur son sol d'un *marché financier* suffisamment puissant et ouvert pour servir de point d'appui à ses activités industrielles et de services liés à l'industrie.

Nous sommes redevables à notre ami Theo van der Pluijm, qui n'a pas pu participer à notre réunion, de la substantielle contribution ci-jointe « reiindustrialization of Europe at crossroads », dans laquelle il insiste notamment sur l'importance stratégique du maintien en Europe des centres de décision.

FIN